

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**

Le **dix-huit mai à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 12 mai 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN.
Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX.
Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du
titulaire Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à M. CHERVIER

Mme Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle l'existence de tarifs pour
la location du court de tennis communautaire de Bert
(délibération du conseil communautaire du 24 juillet 2014).

Compte tenu du très faible montant des recettes
générées par la location de ce court de tennis ces dernières
années et des coûts engendrés par la tenue de la régie de
recettes associée à ces encaissements, Madame le Présidente
propose à l'assemblée de mettre en place la gratuité de cet
équipement et ce à compter du 1er juin 2026.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente,
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place de la gratuité pour
l'utilisation du court de tennis communautaire de Bert à
compter du 1er juin 2026,
- d'approuver la suppression de la régie de recettes
associée au court de tennis communautaire de Bert à
compter du 1er juin 2026,

OBJET :

**Tennis communautaire de
Bert – gratuité à compter
du 1er juin 2026**

- d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la suppression de cette régie de recettes.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 22 MAI 2026
Publié le : 22 MAI 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »